

## L'Association Suisse des Musiciens (1900 – 2017)

### Un aperçu succinct

*« Nos musiciens ont, à côté de leurs intérêts immédiats et locaux, des intérêts communs, tant matériels que moraux, et ces intérêts, ils ne pourront les défendre efficacement que par l'union. Les questions d'école doivent être laissées de côté : que chacun de nous conserve son originalité, sa note personnelle. C'est précisément en ce bariolage que réside la saveur de notre école nationale ! »*

Ce n'est pas sans raison que Bernard Geller commence son article consacré à l'histoire de l'Association des Musiciens Suisses de 1900 à 1975, dans l'ouvrage commémoratif *Tendances et réalisations*<sup>1</sup>, par cette citation de Edouard Combe (1866-1942) extraite de la *Gazette de Lausanne* du 2 novembre 1898.

A la suite de premiers groupements régionaux de compositeurs, à Bâle et à Genève, 43 personnes de différentes régions du pays, représentant la vie musicale suisse, se réunirent à la Tonhalle de Zurich le 30 juin 1900 pour la constitution de l'Association des Musiciens Suisses.

<sup>2</sup>Les premiers statuts juridiquement valables furent adoptés par l'Assemblée générale tenue le 23 juin 1901. En voici un extrait :

#### Art. 1

*Il est constitué sous le titre d'« Association des Musiciens Suisses »<sup>3</sup> une société qui a pour but de resserrer les liens de confraternité entre les musiciens suisses, en leur fournissant périodiquement l'occasion de se réunir pour l'étude, la discussion et la défense de leurs intérêts communs, tant matériels que moraux.*

#### Art. 2

*L'A. M. S. se propose en particulier de contribuer au développement de la musique nationale :*

- 1. En donnant aux compositeurs suisses l'occasion de se faire connaître en des Festivals périodiques ;*
- 2. En facilitant la publication d'œuvres de compositeurs suisses, tant anciens que modernes ;*
- 3. En facilitant l'étude de leur art aux jeunes musiciens suisses exceptionnellement doués ;*
- 4. En intervenant officiellement auprès des autorités, et en soutenant, d'une façon générale, la cause de la musique et des musiciens auprès de la Confédération et des cantons.*

#### Art. 3

*Le siège de l'A. M. S. est à Zurich.*

### Les Fêtes des musiciens

Ce qui a débuté modestement a eu un grand impact :

Quasiment dès le commencement, la *Fête de musique/Tonkünstlerfest* se déroula alternativement dans toutes les parties du pays, une présentation annuelle ayant marqué de son empreinte le processus complexe de la formation de l'identité de la musique contemporaine en Suisse. Durant toute l'histoire de l'association, le discours souvent controversé qui y était tenu sur les diverses positions face aux nouveaux développements se laisse percevoir non seulement dans des publications, mais aussi dans certains documents archivés de l'association.

---

<sup>1</sup> *Tendances et réalisations*, volume commémoratif à l'occasion du 75e anniversaire de l'Association des Musiciens Suisses (1900 – 1975), Zurich, 1975

<sup>2</sup> Tiré de *L'Association des Musiciens Suisses – Brochure commémorative rédigée à l'occasion du 25ème jubilé* [sic], Zurich, 1925, p.293 (version allemande, p.289)

<sup>3</sup> Tel était alors le nom français de l'association

## **L'engagement de la Confédération**

Le soutien des activités de l'association par la Confédération commença en 1903 déjà et fut assuré avec générosité jusqu'à l'année fatidique 2017.

La haute considération dont l'association avait joui auprès des autorités fédérales durant un demi-siècle fut exprimée en 1950, dans le langage de l'époque, dans un message du Conseiller fédéral Philipp Etter :

*« ... Et cependant, le compositeur doit avoir la terre ferme sous ses pieds. Il doit pouvoir vivre pour travailler. [...] C'est pourquoi [l'Association] des musiciens suisses s'est acquis un grand mérite en défendant et, dans une certaine mesure, en assurant la situation matérielle du musicien. Déjà la fondation de ce groupement avait pour but conscient et proclamé la défense des droits légitimes de l'artiste. Depuis lors, la société et son comité ont toujours couvert ces droits d'un bouclier protecteur et su, lorsqu'il le fallait, lutter pour ouvrir la voie au musicien et pour améliorer son état. »*

Un quart de siècle plus tard, dans l'ouvrage commémoratif *Tendances et réalisations*<sup>1</sup>, le Conseiller fédéral Hans Hürlimann écrivait au sujet de la musique et des autres arts, en se référant à Philipp Etter :

*« [...] il n'est pas possible de renoncer [...] à les promouvoir. Nous ferions fausse route si, dans une période difficile pour les finances publiques, nous nous mettions à négliger cette tâche. »*

## **Switzerland first...**

La question du nombre de solistes et de musiciens d'orchestre étrangers pouvant être admis dans le cadre des concerts et des opéras demeura un thème récurrent durant la première moitié du siècle au sein de l'Association des Musiciens Suisses. Elle se poursuit actuellement avec, entre autres, la thématique du nombre d'étudiants étrangers autorisés à se former dans les Hautes écoles de musique de Suisse. Combien de musique composée en Suisse devrait être jouée dans les programmes des opéras et des orchestres subventionnés par les fonds publics est la seule question qui n'a été que peu discutée...

## **Autres activités au cours des décennies**

Outre les fêtes des musiciens annuelles, l'ASM déploya de nombreuses activités dans l'intérêt de ses membres, parmi lesquelles on peut nommer :

- Dès 1984, publication par l'association de la revue spécialisée multilingue *dissonanz/dissonance*, qui possédait une haute ambition artistique, scientifique et politico-culturelle, et qui rencontra un large écho également au niveau international
- publications (par exemple des ouvrages commémoratifs ou le recueil d'essais, d'analyses, de portraits et d'entretiens *Au carrefour des mondes: Komponieren in der Schweiz*, Bâle, 2008)
- Informations sur des mises au concours et des bourses
- A certaines périodes, collaboration étroite avec la *SIMC*
- Elaboration d'un barème pour les commandes de compositions musicales
- Attribution de prix de solistes et de compositeurs, financés par des fonds provenant de tiers
- Durant un certain temps, collaboration avec la plateforme en ligne *Musinfo* et l'*Edition musicale suisse SME/EMS*
- Participation à la fondation de prévoyance/caisse de pension *Musique et Formation*
- Offre de séjours de travail à la *Casa Pantrová* à Carona
- *Caisse de secours* pour des membres qui se trouvent dans le besoin sans faute de leur part
- Administration des fonds de différentes fondations pour des projets et des prix d'étude

- *Communauté de Travail pour la Diffusion de la Musique Suisse* (label Grammont). A ce jour, 150 LPs et CDs ont été édités et distribués dans le monde entier, en partenariat avec la SUISA, la Fondation SUISA, la Fédération des coopératives Migros, Pro Helvetia et la RTS
- Collaboration sur le long terme avec la *Fondation Kiefer Hablitzel* pour l'organisation du *Prix de musique Kiefer Hablitzel|Göhner*
- Collaboration sur le long terme avec la *Fondation Nicati-de Luze* pour l'organisation du *Concours Nicati*, le concours suisse le plus renommé pour la musique contemporaine

### **Quels étaient les membres de l'ASM ?**

Dans sa période d'activité la plus intense, l'Association Suisse des Musiciens comptait plus de 1'000 membres, parmi lesquels les compositeurs, solistes, chefs d'orchestre et interprètes les plus importants de Suisse.

Au nombre de ses présidents, on peut citer, comme célébrités, Frank Martin, Paul Sacher, Paul Müller-Zürich, Constantin Regamey, Julien-François Zbinden, Klaus Huber, Jean Balissat, Daniel Fueter, Roman Brotbeck et William Blank.

Durant les dernières décennies, l'ancienne exigence d'un profil élitiste se fit plus ouverte, en particulier en direction des protagonistes de la scène créative et expérimentale ainsi que du jazz moderne, qu'on souhaitait de moins en moins laisser de côté afin que l'association puisse se tourner vers l'avenir.

### **Evolution de la scène musicale contemporaine**

Comme la musique contemporaine a réussi, ces dernières années, à conquérir une place bien plus légitime dans la scène musicale et que de nombreux excellents ensembles ainsi que d'intéressantes séries de concerts et de festivals ont su trouver leur public, le rôle de l'ASM s'était également un peu modifié et les Fêtes des musiciens se déroulèrent progressivement en collaboration avec des festivals existants. En outre, le soutien de l'ASM par la Confédération avait été réduit d'un tiers dès 2012 – signe avant-coureur de la modification, déjà annoncée auparavant, de la politique d'encouragement culturelle.

### **Nouveaux critères d'encouragement de la Confédération**

Dans l'ordonnance du Conseil fédéral du 1er septembre 2016, les critères d'encouragement pour toutes les associations de créateurs artistiques professionnels ont été fortement limités à certaines prestations, dont la définition étroite par l'Office fédéral de la culture ne permettait plus l'échange d'idées, la publication d'une revue, un engagement pour Musinfo/EMS ou des activités de soutien. Cela a mené à ce que, pour la première fois de son histoire, l'intégralité de la subvention fédérale soit retirée à l'ASM, quand bien même d'autres critères importants étaient remplis, tels que des prestations clairement reconnues, un nombre important de membres et l'envergure nationale de son activité. L'ASM partagea ce sort avec sept autres associations d'artistes professionnels.

### **ASM 2017 – quo vadis ?**

Des trois solutions possibles – dissolution, voie solitaire dans le cadre d'une autonomie privée ou fusion avec d'autres associations –, c'est la dernière qui a été préférée à une très large majorité, à l'occasion d'une consultation préalable des membres lors d'une séance d'information ainsi que par le biais d'une votation lors de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Déjà entamées depuis 2010, les discussions régulièrement menées avec l'*Union Suisse des Artistes Musiciens (USDAM)*, le *Syndicat Musical Suisse (SMS)* et les *Musikschaffende Schweiz (MSS)* ont alors été fortement intensifiées, avec comme but la création d'une unique grande association pour les musiciens professionnels de tous les genres. Malheureusement, l'USDAM a dû se retirer après quelques mois, puisqu'il n'était entre autres pas possible de réaliser les adaptations nécessaires de sa structure associative éprouvée dans les quelques mois restants avant la prochaine requête.

### **Fusion avec SONART – Association Suisse de Musique**

La décision se concrétisa le 25 novembre 2017 :

Lors de la dernière assemblée générale de l'Association Suisse des Musiciens au Conservatoire de Berne, les membres décidèrent à l'unanimité la dissolution de l'ASM au profit de la fusion.

L'après-midi du même jour se tint l'Assemblée constitutive. Les membres de chacune des trois associations votèrent de manière claire en faveur de la création de SONART – Association Suisse de Musique.

La nouvelle et dynamique association représente une opportunité unique, non seulement en ce qui concerne la solidarité nécessaire entre tous les créateurs de musique, mais aussi pour ce qui est de l'indispensable influence en matière de politique culturelle et la préservation de valeurs sociales et culturelles non négociables.

Dans le cadre de la nouvelle association, les représentants de l'ancienne ASM sont désireux de représenter les besoins et les intérêts de leurs anciens membres, et s'investissent beaucoup, d'une part pour que de bonnes conditions de travail soient bien perçues et respectées, et d'autre part pour que soient maintenues dans notre pays et dans son milieu socio-culturel les activités artistiques et les fonctions sociales des créateurs musicaux du domaine contemporain.

### **dissonanz/dissonance**

La revue *dissonance* n'a malheureusement pas pu survivre à ce changement. En 2015 déjà, les moyens ne suffisaient presque plus à cause du désengagement du partenaire, avant de s'épuiser entièrement à la fin 2017. Grâce au fort engagement de l'équipe rédactionnelle et de nombreux donateurs, il a été possible de tenir une année encore, en restant indépendant.

A la fin 2018, *dissonance* connut le destin de nombreux autres produits de la presse et du journalisme culturels. Cet effet de mode mène à la situation grotesque que les comptes-rendus de qualité et les critiques culturelles concernant la scène musicale contemporaine se rencontrent bien plus rarement dans les médias actuels qu'au 19<sup>e</sup> siècle...

Par chance, l'intégralité des numéros de *dissonance* sont scannés et rendus accessibles dans le cadre du projet [www.e-periodica.ch](http://www.e-periodica.ch) de la Bibliothèque nationale.

### **Archives de l'Association suisse des musiciens**

Dans les caves et le grenier de l'Avenue du Grammont 11<sup>bis</sup> à Lausanne se trouvent environ 200 mètres linéaires de documents concernant l'histoire de l'Association suisse des musiciens.

Ce vaste fond, important tant au niveau historique que politico-culturel, fait actuellement l'objet d'un inventaire et est traité par des professionnels sous le patronat du département de la recherche de la Haute école des arts de Berne, travail rendu possible dans un premier temps par un financement initial de la Fondation pour la musique Ernst von Siemens.

Après des mois de négociations avec les Archives fédérales suisses, qui ont échoué à cause d'articles juridiquement irréalisables concernant le transfert de la propriété intellectuelle, ce sera la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL) qui reprendra l'intégralité des archives et qui les rendra accessibles pour de futures recherches.

En novembre 2019

©Käthi Gohl Moser

Présidente de l'Association suisse des musiciens de septembre 2016 à décembre 2017

Coprésidente dès 2018, puis membre du comité de SONART – Association Suisse de Musique

©Laurent Mettraux, traduction